Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 022-212203335-20260305-DEL050326_01-DE

DEL050326_01

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

COMMUNE DE SAINT-VRAN

Extrait du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

Séance ordinaire du 5 mars 2026

Le nombre de membres en exercice est de : 11

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars, à dix heures, le conseil d'administration du C.C.A.S. de la Commune de SAINT-VRAN, légalement convoqué le 27 février 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme GASPAILLARD Evelyne, Maire.

Présents : Mme GASPAILLARD Evelyne, M. POSTAIRE Xavier, M. DESBOIS Dominique, Mme ROUXEL Anne-Marie, Mme RUELLAN Christelle, Mme LEPRETRE Christelle, Mme RECOURSÉ Nelly

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : Mme BADOUARD Sandrine, Mme GAUTIER Claudine, Mme LE RAY Danielle, Mme FAUCHET Sandra

Secrétaire : M. POSTAIRE Xavier

OBJET : Approbation du Compte Financier Unique 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du Centre Communal d'Action Sociale ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 022-212203335-20260305-DEL050326_01-DE

Le CFU 2025 du CCAS fait ressortir les résultats suivants :

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025	
FONCTIONNEMENT	
Recettes	3 204.35 €
Dépenses	2 435.25 €
Résultat de l'exercice	769.10 €
Résultat antérieur reporté	5 211.77 €
Résultat de clôture	**5 980.87 €**

Après présentation du CFU 2025, Madame le Maire se retire de la séance et quitte la salle pour laisser la présidence à Monsieur POSTAIRE Xavier, Adjoint, pour permettre à l'assemblée de voter.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (6 voix pour) :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du CCAS.
- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de séance,

Xavier POSTAIRE

Pour copie conforme,
La Présidente,

Evelyne GASPAILLARD